

N° 6817²

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2014-2015

PROJET DE LOI**portant approbation de la Convention pour la sauvegarde
du patrimoine architectural de l'Europe ouverte à signature
le 3 octobre 1985 à Grenade**

* * *

AVIS DE LA CHAMBRE DES METIERS

(10.8.2015)

Par sa lettre du 4 mai 2015, Madame la Ministre de la Culture a bien voulu demander l'avis de la Chambre des Métiers au sujet du projet loi repris sous rubrique.

Le présent projet de loi a pour objet l'approbation de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine architectural de l'Europe ouverte à signature le 3 octobre 1985 à Grenade.

La Convention établit les structures de la coopération européenne pour la protection du patrimoine architectural et pose l'obligation pour les Etats membres d'établir un instrument d'identification des biens à protéger sous forme d'inventaire avec constitution d'une documentation appropriée.

Les Etats membres s'engagent à éviter que les biens soient défigurés, dégradés ou démolis par le biais d'un mécanisme d'autorisation préalable pour les divers types de travaux susceptibles d'affecter le patrimoine architectural.

De plus, la Convention impose des aides financières de la part des pouvoirs publics pour des travaux d'entretien et de restauration et prévoit des sanctions en cas d'infraction à la législation protégeant le patrimoine architectural.

Il importe de noter que la Convention insiste sur la sensibilisation et la connaissance de l'opinion publique au sujet de ce qui a trait à la protection du patrimoine architectural, et ce dès l'âge scolaire.

Aussi, l'échange d'informations sur les politiques de conservation des Etats membres ainsi que les échanges européens de spécialistes de la conservation du patrimoine architectural constituent des éléments fondamentaux de cette Convention.

*

La Chambre des Métiers n'a aucune observation particulière à formuler relativement au projet de loi lui soumis pour avis.

Luxembourg, le 10 août 2015

Pour la Chambre des Métiers

Le Directeur Général,
Tom WIRION

Le Président,
Roland KUHN

